

Image not found or type unknown



Droit de reproduction photographique

Par **ADDED**, le **18/06/2009** à **15:42**

Bonjour,
Je suis agent de l'état - éducation nationale. Dans le cadre de mes activités, je suis amené à photographier des manuels ou des livres. Exemple: j'ai photographié le code civil, du commerce, et pénal de chez Dalloz. Si je modifie la typographie en effaçant au préalable les inscriptions et l'éditeur, pouvons-nous la publier sans l'autorisation de Dalloz? Merci